



Créer une association de copropriétaires

Par **GISBERT noel**, le **01/11/2017** à **07:03**

bonjour, je suis propriétaire dans une résidence d'un appartement sans parking. Nous sommes 20 propriétaires dans le même cas. Notre syndic ne se démène pas beaucoup et une partie de copropriétaires est hostile à la création de places de parkings. Il existe un terrain attenant à la copropriété qui appartient à la commune et qui est d'accord pour le céder. En créant une association des 20 propriétaires sans parkings pouvons nous acheter ce terrain sans passer par le syndic et les autres copropriétaires qui refusent depuis une vingtaine d'années cette solution. Il est évident que l'ensemble des frais pour cette opération seront à la charge de cette association. Merci

Cordialement

Par **youris**, le **01/11/2017** à **10:03**

bonjour,
ce genre de décision doit être prise par votre assemblée générale, si votre A.G. refuse votre proposition, le syndic doit s'y conformer.
si vous êtes dans les délais, vous pouvez contester ce refus de l'a.g. devant le TGI.
vous avez le droit de vous grouper en association pour acheter ce terrain et y aménager un parking mais cela ne concernera pas votre copropriété, ce sera un parking privé appartenant à l'association.
salutations